Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 068-256801697-20250325-2025_03_25_D1-DE

SITDCE

Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)**, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Valorisation Energétique des Déchets de Colmar sous la présidence de Madame Odile UHLRICH-MALLET, Présidente.

Présents : 13 membres
BURGARD Gabriel, HILBERT Frédéric, HUBER Claude, KAMMERER Joseph, KELLER Patricia, KUSTER Benoît, LACASSAGNE Nathalie, MULLER Betty, PFISTER Hubert, STOECKLE Denise, STORCK Sébastien, UHLRICH-MALLET Odile, ZINCK Olivier

Membres ayant donné pouvoir :
BASS Paul (à MULLER Betty), SPITZ Michel (à UHLRICH-MALLET Odile)

Membres excusés : BIGEL Josiane (suppléée par STORCK Sébastien), BUHL Denise, HELMLINGER Marie-Joseph, HEROLD Dominique, HUIN-MORALES Benjamin, KABUCZ Jean-François (suppléé par BURGARD Gabriel), MEISTERMANN Christian, MULLER François (suppléé par PFISTER Hubert), PERRIN Frédéric, VOLTZ Christian

Secrétaire de séance :
HILBERT Frédéric

Assistaient également :
LAMOOT Erwann - Colmar Agglomération
MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITDCE

Madame Odile UHLRICH-MALLET, Présidente du SITDCE, passe à l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 068-256801697-20250325-2025_03_25_D1-DE

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 DECEMBRE 2024

Rapporteur : Madame la Présidente, Odile UHLRICH-MALLET

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, Madame la Présidente :
- ouvre la séance du Comité Directeur,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Comité Directeur :
- nomme Monsieur Frédéric HILBERT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Comité Directeur du 02 décembre 2024.

DECISION
Délibération adoptée à l'unanimité

---

2. INSTALLATION D'UNE DELEGUEE TITULAIRE ET SON SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Rapporteur : Madame la Présidente, Odile UHLRICH-MALLET

Monsieur André SIEBER, élu de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB), a fait part de son souhait de ne plus assister aux réunions du SITDCE. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement au sein de l'assemblée délibérante où il siégeait en qualité de membre titulaire.

En conséquence, la CCARB a procédé, lors de sa séance du 22 avril 2024, à la désignation de :
- Mme Josiane BIGEL, jusqu'alors déléguée suppléante au SITDCE, en qualité de membre titulaire au sein du Comité Directeur du SITDCE, en remplacement de Monsieur André SIEBER ;
- Monsieur Sébastien STORCK en qualité de délégué suppléant en lieu et place de Madame Josiane BIGEL.

Aussi, il est demandé au Comité Directeur de bien vouloir installer Madame Josiane BIGEL et Monsieur Sébastien STORCK, respectivement déléguée titulaire et suppléant.

DECISION
Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 février 2025,
Le Comité Directeur, à l'unanimité :
- *prend acte de la volonté de Monsieur SIEBER de ne plus siéger au SITDCE ;*
- *prend acte de la désignation, lors de la séance du Conseil Communautaire de la CCARB du 22 avril 2024, de Madame Josiane BIGEL en tant que déléguée titulaire et de Monsieur Sébastien STORCK en tant que délégué suppléant au Comité Directeur du SITDCE ;*
- *approuve l'installation de Madame Josiane BIGEL, en tant que déléguée titulaire et de Monsieur Sébastien STORCK en tant que délégué suppléant au Comité Directeur du SITDCE.*

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 068-256801697-20250325-2025_03_25_D1-DE

3. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DU CVED

Rapporteur : Madame la Présidente, Odile UHLRICH-MALLET

Madame la Présidente rappelle qu'une première phase de travaux réalisés entre 2021 et 2022 avait consisté à réhabiliter la partie vestiaires-sanitaires ainsi que l'espace détente du CVED. En 2023, un AMO a été mandaté pour établir un programme de travaux de réhabilitation des locaux administratifs restants (hall d'accueil, bureaux, couloirs, salle de réunion, salle de contrôle, ...). Lors de sa séance du 23 février 2024, le Comité avait acté cette deuxième phase.

Depuis, une consultation a permis d'attribuer la maitrise d'œuvre relative à cette réhabilitation à l'Atelier G5 de Mulhouse pour un montant prévisionnel de 96 957 € HT (taux de 10,2% du montant des travaux). Les missions de contrôle technique et de préventeur sécurité ont également été attribuées pour respectivement 4 940 € HT et 3 840 € HT.

L'Avant-Projet Définitif (APD) présenté aujourd'hui sera composé de 7 phases échelonnées sur une période d'environ 12 mois, consistant en :

- Phase 1 : réaménagement des bureaux rez-de-chaussée, des sanitaires, de la création d'un local archives et réhabilitation du couloir,
- Phase 2 : redistribution du bureau double en deux espaces distincts et réhabilitation du troisième bureau au 1er étage et du couloir (partie vers l'issue de secours),
- Phase 3 : réaménagement du quatrième bureau au 1er étage et de la partie avant du couloir,
- Phase 4 : réhabilitation de l'ensemble des circulations (entrée, escaliers...),
- Phase 5 : réhabilitation de la salle de réunion du 1er étage et changement des huisseries du réfectoire au rez-de-chaussée,
- Phase 6 : modification de l'auvent d'entrée, reprise de l'étanchéité de l'ensemble de la toiture-terrasse et pose de garde-corps, nettoyage des façades et reprise des épaufrures dégradées sur les ouvrages en béton ainsi que l'arche, création d'un escalier de secours,
- Phase 7 : salle de contrôle.

Des travaux de désamiantage sont prévus à chaque phase (hormis la 6).
Le coût prévisionnel des travaux est de 1 086 183, 00 € HT.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 février 2025,
Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- *approuve l'Avant-Projet Définitif tel que présenté au Comité ;*
- *sollicite les subventions correspondantes ;*
- *autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document de nature administrative, technique ou financière dans le cadre de ce projet.*

Madame MORON *signale qu'une « variante » est encore à l'étude, relative à la mise en œuvre d'un système de climatisation utilisant la vapeur de l'usine. Ce dispositif se substituerait à l'installation actuelle de climatiseurs, tant dans les bureaux que pour le local TGBT et permettrait possiblement d'augmenter la performance énergétique du CVED.*
Une étude complémentaire a été demandée au bureau d'études « énergie » et sera analysée avec les services de la SCCU. Si cette solution devait être pertinente elle pourrait être rajoutée dans le dossier lors de la consultation des entreprises, en tant que variante.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 068-256801697-20250325-2025_03_25_D1-DE

***Madame la Présidente** précise l'aspect stratégique de l'éventuelle mise en œuvre au CVED de cette technique de production de froid. En effet, si cela devait être probant, d'autres établissements comme le Parc Expo pourraient être intéressés. Actuellement, une partie de la vapeur n'est pas valorisée en été. Ce qui reste un élément à améliorer pour la SCCU et de facto pour le CVED.*

***Monsieur ZINCK** rappelle que le projet de méthaniseur à la station d'épuration voisine devrait être raccordé afin de pouvoir utiliser la vapeur du CVED.*

***Monsieur LAMOOT** indique qu'il est en contact avec les responsables du Parc Expo, le site devant faire l'objet d'une rénovation énergétique. A l'heure actuelle, aucun dispositif de climatisation n'y est installé et cette solution pourrait être étudiée.*

***Madame la Présidente** clôt ce sujet en indiquant qu'aucune décision ne sera prise sans un échange au préalable avec les services de la SCCU sur la faisabilité technique et l'intérêt pour le CVED. Ce qu'approuvent ses collègues élus.*

---

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Denise STOECKLE

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 modifiant les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB,

Ces nouvelles dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget.

Cette obligation concerne les EPCI comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (alinéas 1 et 2 de l'article L. 5211-36).

DECISION

Vu le rapport joint,
Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 février 2025,
Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- *prend acte la tenue d'un débat d'orientations budgétaires concernant le budget primitif 2025.*

***Madame MULLER** demande si la TGAP va encore évoluer ?*

***Madame MORON** répond qu'elle a aujourd'hui atteint la valeur maximale annoncée. Néanmoins se profile la taxe carbone. Le CVED doit déclarer depuis déjà deux ans la quantité de CO2 produite auprès des services de l'Etat. Les premières estimations financières indiquent un doublement du montant par rapport à la TGAP … Mais pour l'heure aucune information précise n'est disponible.*

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 068-256801697-20250325-2025_03_25_D1-DE

Madame la Présidente *rappelle qu'en 2024, près de 72 000 tonnes de déchets ont été traités par l'usine, soit un dépassement de près de 2 000 tonnes du seuil.*

Madame MORON *évoque les perspectives pour les années à venir, avec l'ouverture de deux nouvelles unités à CSR dans le Grand Est, ce qui pourrait se traduire par une diminution des tonnages des déchets d'activités économiques orientés vers le CVED. A l'heure actuelle, ce phénomène n'est que peu perceptible mais il est impératif de poursuivre les partenariats avec les collectivités voisines. L'évolution du tonnage du SMICTOM d'Alsace Centrale, de 5 000 à 10 000 tonnes, représente un avantage non négligeable. Il est indispensable de renforcer ce partenariat.*

---

5. DIVERS

- Compte rendu d'activité de la Présidente, des Vice-Présidentes, de la déléguée à l'association AMORCE et du Bureau.

- *Dates des prochaines réunions :*
  Bureau – 06.03.2025 (CA + BP), 10h30 au CVED
  Comité Directeur – 25.03.2025 (CA + BP), 18h au CVED

Les membres du Comité n'ayant plus de questions ni de remarques, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.

Secrétaire de séance

Frédéric HILBERT

Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Env.

La Présidente

Odile UHLRICH-MALLET